

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

|                                                             |                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 42 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 17/06/2026                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 01/07/2026                                    |

**OBJET :**

**Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur - Désignation de  
représentants du Conseil Municipal**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :**

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 Mars 2026, il doit être procédé à la désignation de représentants de la Ville de Gap au sein du Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur (CRIJ PACA) a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines, notamment sur les métiers, l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la santé, la mobilité internationale, l'accès au droit, la vie quotidienne, les aides aux projets, les volontaires, les loisirs, la culture, le sport.

Il vise à favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes. A cet effet, il met en place des structures et services adaptés à son projet.

Pour la Ville de Gap, c'est le Bureau Information Jeunesse qui est labellisé par le CRIJ PACA et l'Etat pour assurer ces missions.

La Ville de Gap, membre de droit de cette association, y dispose d'une représentation.

#### Décision :

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de représenter la Ville de Gap au sein du Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur, il est proposé de nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Membre titulaire : M. Gil SILVESTRI

- Membre suppléant : Mme Johanna CLERC

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

M. Gil SILVESTRI et Mme Johanna CLERC sont désignés afin de représenter la Ville de Gap au sein du Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : **E-1 JUL 2026**

Affiché ou publié le : **E-1 JUL 2026**

5507 411